



## SECOND PROJET

---

---

### **Règlement n° 2020-174-1.21 modifiant le règlement n° 2020-174 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)**

---

---

**Considérant** que le conseil de la municipalité de Compton juge à propos de modifier son règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2020-174;

**Considérant** qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil de la municipalité peut modifier son règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2020-174 ;

**Considérant** que la Société d'histoire de Compton a déposé des commentaires dans le cadre de la consultation écrite sur le nouveau plan d'urbanisme de la Municipalité de Compton en juillet 2020;

**Considérant** la recommandation du comité consultatif d'urbanisme de Compton (CCU);

**Considérant** qu'un avis de motion a été donné à la séance du 11 mai 2021;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est par le présent règlement décrété ce qui suit :

#### **Article 1**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

#### **Article 2**

L'article **4.1 LOCALISATION** est modifié en ajoutant :

- 41, chemin de Moe's River (lot 5 216 319 cadastre du Québec);

#### **Article 3**

L'article **5.1 LOCALISATION** est remplacé par :

- Au pont couvert Drouin, localisé dans la zone A3 et sur le chemin Drouin;
- Aux tunnels d'arbres localisés dans les zones A17, H-19 et H-20 sur le chemin Cochrane et A-26 et A-27 sur le chemin Ives Hill;
- Aux points de vue d'intérêt localisées de part et d'autre des chemins Cochrane, Cotnoir, Boudreau et Léon-Gérin, comprises dans les zones A14, A-15, A16 et A17;
- Le tout tel que délimité sur le plan de zonage.

#### **Article 4**

L'article **5.2 OBJECTIFS** est modifié en remplaçant le point 2 par :

- 2- « Préserver et mettre en valeur les tunnels d'arbres présents sur les chemins Cochrane et Ives Hill ; »

#### **Article 5**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

\_\_\_\_\_  
Second projet  
Bernard Vanasse  
Maire

\_\_\_\_\_  
Second projet  
Philippe De Courval, M.A., OMA  
Secrétaire-trésorier  
Directeur général